

Approche d'évaluation à la Faculté des sciences infirmières

PROGRAMMES D'ÉTUDES (1ER, 2ÈME ET 3ÈME CYCLES)

17/11/2010

APPROCHE D'ÉVALUATION À LA FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

PROGRAMMES D'ÉTUDES (1^{ER}, 2^{ÈME} ET 3^{ÈME} CYCLES)

Table des matières

Évaluation des compétences : définitions.....	3
Valeurs.....	3
Principes d'évaluation	4
Balises pour l'évaluation.....	5

Annexes

Échelle de notation – Programmes de 1 ^{er} cycle	7
Échelle de notation - Programmes de 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycles	8
Quelques balises pour les grilles d'évaluation descriptive.....	9
Exemples d'échelle de notation	10
Exemple de calcul	12

Note : Dans le présent document, le féminin est utilisé pour alléger le texte et refléter la féminisation de la profession. Il désigne l'ensemble des personnes concernées par les sciences infirmières, sans aucun préjudice pour les personnes de sexe masculin.

L'évaluation des apprentissages, quelque soit le contexte (cours, laboratoires ou stages dans les différents milieux cliniques) ou l'objet (compétences liées à la clinique ou à la recherche) soulèvent des questions particulières. Il en est particulièrement ainsi des buts de l'évaluation (évaluation formative versus certificative), du choix des moyens d'évaluation, des décisions reliées à la pondération, de la place accordée au jugement professionnel et de la notation.

Le présent document n'a pas la prétention d'être exhaustif. Il vise plutôt à permettre l'établissement d'une vision commune de l'évaluation des compétences au sein de la Faculté et à fournir des balises pour l'adoption de pratiques favorisant une évaluation claire, transparente, équitable et cohérente avec l'approche pédagogique privilégiée. On y retrouve, outre une définition de l'évaluation des compétences, des valeurs, des principes et des balises pouvant guider une démarche d'évaluation.

Évaluation des compétences : définitions

Compétence :

« Un savoir-agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations ». ¹

Évaluation :

« ... processus formel ou informel qui consiste à recueillir des informations sur l'apprentissage réalisé par les étudiantes (élèves), et à les interpréter en vue de prendre les meilleures décisions possibles... » ². L'évaluation constitue en ce sens une démarche d'inférence.

Valeurs

L'évaluation des apprentissages comporte un aspect éthique puisque celle-ci affecte directement l'étudiante. Des valeurs cruciales guident toute démarche évaluative à l'intérieur des programmes d'études en sciences infirmières de l'Université de Montréal. Ces valeurs sont la rigueur, la transparence et l'équité.

La rigueur

Les résultats d'évaluation sont les plus conformes possibles à la réalité des apprentissages de l'étudiante. Afin de poser un jugement le plus juste possible, le processus d'évaluation doit assurer la validité des inférences évaluatives, la consistance interne des situations d'évaluation et la consistance inter-juges.

- *Validité* : la validité fait référence à l'adéquation entre ce que l'on veut évaluer et ce qui est effectivement évalué.
- *Consistance interne des situations d'évaluations* : s'assurer que les situations évaluatives correspondent au niveau de développement des compétences de l'étudiante.
- *Consistance inter-juges* : s'assurer que les critères d'évaluation sont clairs et précis pour une compréhension la plus univoque possible entre les évaluateurs. Cette compréhension commune assure une consistance dans l'application des critères.

¹ Tardif, J. (2006). *L'évaluation des compétences*. Montréal : Chenelière éducation, p. 22.

² Louis, R. (2004). *L'évaluation des apprentissages en classe : Théorie et pratique*. Laval : Éditions Études vivantes, p.2.

- ✚ La transparence :
« La transparence suppose aussi que les normes et les modalités d'évaluation soient connues et comprises de tous. » (MÉQ, 2003, p.11). Le processus d'évaluation est connu et expliqué aux étudiantes. Les critères qui serviront à interpréter les données recueillies sont identifiés et pondérés. Ils sont explicités aux étudiantes. Les étudiantes sont encouragées à consulter et comprendre leurs résultats d'évaluation dans un but d'autorégulation.
- ✚ L'équité :
L'équité implique de s'assurer qu'aucun biais d'ordre personnel ou social n'est présent dans le processus d'évaluation. De plus, l'étudiante doit avoir plus d'une occasion de démontrer ses apprentissages pour le développement de ses compétences. La nécessaire subjectivité de l'évaluateur pour exercer son jugement professionnel est balisée par des valeurs et des principes. Les choix (objectif de l'évaluation, critères d'évaluation, moyens d'évaluation, etc.) effectués par l'évaluateur sont conscients et réfléchis.

Principes d'évaluation

- ✚ L'évaluation, qu'elle soit formative ou certificative, constitue une occasion d'apprentissage.
- ✚ L'évaluation fait l'objet d'un contrat propre à chaque cours.
- ✚ L'évaluation formative se distingue de l'évaluation certificative par le moment, les buts poursuivis et l'utilisation des résultats. Cette distinction favorise le sentiment de confiance des étudiantes par rapport aux tâches qui leur sont demandées.
- ✚ La responsabilité du professeur est de mettre en place les meilleures conditions pour favoriser les apprentissages des étudiantes; ces dernières sont responsables de leurs apprentissages et par conséquent de tirer profit des conditions mises à leur disposition.
- ✚ Dans le contexte d'une approche par compétences, l'évaluation ne se limite pas aux ressources (savoirs, savoir-faire et savoir-être) mais porte sur la capacité de les mobiliser et de les combiner de façon appropriée dans les diverses situations rencontrées.
- ✚ L'évaluation laisse place au jugement des personnes qui évaluent; dans le contexte d'une approche par compétences, elle implique le passage d'une logique quantitative, souvent caractéristique d'une approche par objectifs, à une logique qualitative.
- ✚ La subjectivité est inhérente à n'importe quelle évaluation puisque celle-ci implique de porter un jugement; la rigueur et la transparence permettent cependant de tendre vers la plus grande objectivité possible.

Des balises visent à favoriser la cohérence des pratiques d'évaluation à l'intérieur du programme et à assurer l'équité en tenant compte des nombreuses personnes appelées à poser un jugement dans un même cours.

Balises pour l'évaluation

La notion de contrat inhérente à l'évaluation des apprentissages

- ✚ L'évaluation des apprentissages dans chaque cours s'inscrit dans le respect du Règlement pédagogique applicable (Règlement des études de 1^{er} cycle, Règlement pédagogique – Faculté des études supérieures et postdoctorales). Pour le baccalauréat en sciences infirmières, elle est aussi établie conformément aux normes précisées dans la politique de gestion des études tout en tenant compte du référentiel de compétences du programme.
- ✚ Les modalités d'évaluation (moyens, pondération, moments, consignes, critères d'évaluation) sont clairement présentées dans le plan de cours et expliquées aux étudiantes.
- ✚ Des précisions sont fournies si des conditions particulières s'appliquent (travail d'équipe, documentation permise à l'examen, réussite du cours conditionnelle à la réussite du travail demandé, etc.).
- ✚ Les modalités annoncées sont respectées.

L'utilisation fréquente de l'évaluation formative

- ✚ Divers moyens d'évaluation sont utilisés tout au long de la formation dans une optique de régulation des apprentissages / pour soutenir le développement des compétences visées.
- ✚ Une rétroaction est fournie le plus tôt possible après l'évaluation afin de permettre à l'étudiante de se situer par rapport à ses apprentissages.
- ✚ L'évaluation formative précède le jugement définitif inhérent à l'évaluation certificative.

L'évaluation certificative

- ✚ Chaque cours comporte plus d'un moyen d'évaluation, dont au moins une évaluation individuelle, de façon à permettre à l'étudiante plus d'une occasion de démontrer ses apprentissages.
- ✚ Le nombre d'évaluations certificatives demeure cependant limité afin d'éviter le morcellement des apprentissages.
- ✚ On privilégie une évaluation la plus intégratrice et la plus authentique possible i.e. :
 - elle ne se limite pas à l'évaluation de savoirs, savoir-faire et savoir-être mais porte sur la mobilisation et la combinaison des différents types de savoirs dans des situations variées, ce qui entraîne généralement des variations d'une étudiante à une autre;
 - elle intègre les différentes composantes de la compétence;
 - elle est en lien avec des situations tirées de la pratique professionnelle et permet de résoudre des problèmes fréquemment rencontrés.
- ✚ Des outils d'évaluation sont utilisés afin de permettre une évaluation la plus rigoureuse, équitable et transparente possible :
 - les critères d'évaluation sont déterminés à l'avance;
 - sauf dans le cas des examens, les critères sont communiqués à l'étudiante de façon à favoriser leur intégration et ainsi soutenir le développement des compétences, ce qui permet du même coup une amélioration de la performance;
 - l'utilisation de grilles d'évaluation descriptive est privilégiée, s'il y a lieu.

La pondération

- ✚ La pondération marque le poids relatif accordé à chaque moyen d'évaluation utilisé à l'intérieur d'un cours.
- ✚ La pondération est établie pour chaque cours en tenant compte de l'importance, de la complexité ou du caractère intégrateur de chaque moyen d'évaluation.
- ✚ La pondération est aussi utilisée pour informer de l'importance accordée aux différents critères d'évaluation d'une grille ou encore aux différentes questions d'un examen.
- ✚ La pondération est prise en compte pour la notation.
- ✚ La Faculté choisit d'exprimer la pondération par un pourcentage.

La notation du cours

- ✚ Conformément aux règlements de l'Université de Montréal, la notation littérale est le système utilisé à la Faculté.
- ✚ La pondération accordée aux divers moyens d'évaluation est considérée au moment du calcul de la note finale.
- ✚ La note finale est établie en calculant les résultats obtenus pour chaque évaluation (notation littérale traduite en utilisant l'échelle de l'UdeM de 0 à 4.3)³, et ce en tenant compte des modalités particulières annoncées s'il y a lieu.

Si le résultat calculé ne correspond pas exactement à une note littérale, la note attribuée est celle la plus rapprochée du résultat. Par exemple : au 1^{er} cycle, dans le cas d'un résultat de 4.17, i.e. se situant entre 4 et 4.3, la note « A+ » serait attribuée.

Précisons que dans le cas d'une note inférieure à la note de passage, aucun arrondissement n'est effectué.

Par exemple :

- La note .9 au 1^{er} cycle demeure un échec, la note de passage dans un cours étant établie à 1 selon l'échelle de notation en vigueur.
- La note 1.8 au cycles supérieurs demeure un échec car la note minimale de passage est établie à 2 selon l'échelle de notation en vigueur..

³ Les échelles spécifiques aux programmes de 1^{er} cycle et aux programmes de 2^{ème} et 3^{ème} cycle figurent en annexe.

Échelle de notation – Programmes de 1^{er} cycle

(Extrait du règlement des études de 1^{er} cycle)

11.1 Notation des cours et inscriptions au relevé de notes

La notation finale des cours se fait selon le système littéral. Pour le calcul de la moyenne, chaque note correspond à un nombre de points alloués selon le barème indiqué dans le tableau suivant:

Notes		Points	% ⁴
A+		4,3	90 à 100
A	excellent	4,0	85 à 89.9
A-		3,7	80 à 84.9
B+		3,3	77 à 79.9
B	très bon	3,0	74 à 76.9
B-		2,7	70 à 73.9
C+		2,3	68 à 69.9
C	bon	2,0 ^A	66 à 67.9
C-		1,7	64 à 65.9
D+		1,3	62 à 63.9
D	passable	1,0 ^B	60 à 61.9
E	faible (échec)	0,5	45 à 59.9
F	nul (échec)	0,0	0 à 44.9
F*	échec par absence	0,0	

^A = Note maximum pour examen de reprise et Note de passage dans un programme

^B = Note de passage dans un cours

Certains cours peuvent être évalués par l'une ou l'autre des mentions suivantes :

(S) succès sans valeur numérique

(E) échec sans valeur numérique

⁴ Échelle adoptée à la FSI pour les études de 1^{er} cycle en septembre 1989.

Échelle de notation - Programmes de 2^{ème} et 3^{ème} cycles

(Extraits du règlement pédagogique – Faculté des études supérieures et postdoctorales)

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

Note	Signification	Valeur numérique	% ⁵
A+	Excellent	4,3	90 à 100
A		4	85 à 89.9
A-		3,7	80 à 84.9
B+	Bon	3,3	77 à 79.9
B		3	73 à 76.9
B-*		2,7	70 à 72.9
C+	Passable	2,3	65 à 69.9
C**		2	60 à 64.9
E	Échec	0	0
F (échec par absence)			

* note minimale de passage dans un programme

** note minimale de passage dans un cours

⁵ Échelle COMET – Précisons que cette échelle contient normalement différents résultats allant de 0 à 59.9 (par exemple D+ correspondrait à 54 – 56.9%), résultats qui n'ont aucune correspondance pour l'échelle utilisée aux cycles supérieurs.

Quelques balises pour les grilles d'évaluation descriptive

Sur les critères d'évaluation

- Les critères correspondent à des éléments observables à partir desquels il sera possible de porter un jugement. Le nombre de critères, tout en étant limité, est établi en fonction de la production demandée.
- La qualité de la langue et le respect des normes APA font partie des critères d'évaluation de tout travail écrit. Pour les programmes de 1^{er} cycle, chaque critère pourra entraîner la perte d'un cran de notation. Par exemple : La note B+ sera modifiée pour B.⁶ (voir Politique de gestion des programmes)

Sur l'échelle d'évaluation

- Une échelle à 4 niveaux est suggérée, à moins que l'évaluation nécessite un jugement plus nuancé.
- La description suivante est suggérée pour les niveaux de l'échelle :

TRÈS SATISFAISANT	SATISFAISANT	PEU SATISFAISANT	NON SATISFAISANT
-------------------	--------------	------------------	------------------

- L'échelle de notation pour les travaux évalués à partir d'un nombre limité de critères est la suivante :

Échelle de notation (Règlement des études de 1 ^{er} cycle)											
Excellent			Très bon			Bon			Passable		Échec
(A+)	A	(A-)	(B+)	B	(B-)	(C+)	C	(C-)	(D+)	D	E - F

Échelle de notation (Règlement pédagogique – Faculté des études supérieures et postdoctorales)									
Excellent			Bon			Passable		Échec	
(A+)	A	(A-)	(B+)	B	(B-)	(C+)	C	E - F	

L'ajout d'un + ou un - à la lettre correspondant le mieux à la performance de l'étudiante permet, au besoin, de nuancer le jugement.

- Une échelle de notation est élaborée au besoin (plusieurs critères, plusieurs correcteurs...).

⁶ Précisons qu'il en est de même pour le retard non-justifié dans la remise d'un travail.

Exemple d'échelle de notation – 1^{er} cycle

Balises pour la notation du travail⁷

Les balises permettent d'établir la note d'une étudiante en tenant compte de l'évaluation faite pour chaque élément de la grille d'évaluation des compétences. Utiliser le tableau à partir de la note la plus élevée, i.e. si l'évaluation de l'étudiante ne correspond pas à la cote A, vérifier si elle correspond à B; dans la négative, passer à la note C et ainsi de suite...

A+ A A-	A Deux critères ou plus sont évalués Très satisfaisant , les autres sont Satisfaisant . Aucun élément n'est inférieur à Satisfaisant
B+ B B-	B Moins de 2 critères sont évalués Très satisfaisant , les autres sont évalués Satisfaisant .
C+ C C-	C Un critère est évalué Peu satisfaisant ; les autres sont évalués Très satisfaisant et/ou Satisfaisant
D+ D	D Deux critères et plus sont évalués Peu satisfaisant , les autres sont évalués Satisfaisant et Très satisfaisant
E	E Un ou plusieurs critères sont évalués Non satisfaisant

Le jugement est nuancé au besoin en ajoutant un + ou un – à la lettre correspondant le mieux à la performance de l'étudiante, ce en tenant compte de la prépondérance des éléments prioritaires.

⁷ Cet exemple est tiré et adapté d'une grille de notation utilisée dans le cours « Pratique de soins – situations critiques » (SO12723).

Exemple d'échelle de notation – 2ème cycle

Balises pour la notation de la présentation orale⁸

A+ A A-	A	Le critère « qualité du contenu » est évalué Très satisfaisant . Les deux autres critères sont Très satisfaisant ou Satisfaisant .
B+ B B-	B	Le critère « qualité du contenu » est évalué Satisfaisant . Les deux autres critères sont Très satisfaisant ou Satisfaisant .
C+ C	C	Le critère « qualité du contenu » est évalué Satisfaisant . Un ou les deux autres critères est évalué Peu satisfaisant .
E (échec)	E	Le critère « qualité du contenu » est évalué Peu satisfaisant . Les deux autres critères sont Très satisfaisant ou Satisfaisant ou Peu satisfaisant . <u>ou</u> Un ou plusieurs critères sont évalués Non satisfaisant .

Le jugement est nuancé au besoin en ajoutant un + ou un – à la lettre correspondant le mieux à la performance de l'équipe, ce en tenant compte de la prépondérance des éléments prioritaires.

⁸ Cet exemple est tiré d'une grille de notation utilisée dans le cours «Assises disc. et pratique inf. avancée» (SOI6237).

Exemple de calcul pour la note finale d'un étudiant*

Résultats obtenus aux différentes évaluations

	T.P. 1	T.P. 2	T.P. 3	Projet	Total
Pondération	15%	20%	20%	45%	
Note	C	C	B-	B	B-

Résultat	Pondération	Notes obtenues
T.P. 1 : C	15%	$C = (2) \times 15\% = 30$
T.P. 2 : C	20%	$C = (2) \times 20\% = 40$
T.P. 3 : B-	20%	$B- = (2.7) \times 20\% = 54$
Projet : B	45%	$B = (3.0) \times 45\% = 135$
	100%	Total = 259/100 = 2.59 = B-

- Dans la colonne de gauche figurent les notes littérales de l'étudiant ainsi que la pondération associée à chaque moyen d'évaluation
 - Dans la colonne de droite, on transpose d'abord la note littérale et son équivalence numérique en fonction de l'échelle de notation utilisée à l'Université
(Ex. : C = 2.0)
 - On la multiplie par sa pondération
 - On répète les étapes 2 et 3 pour chaque résultat obtenu par l'étudiant
 - On fait le total des résultats obtenus dans la colonne de droite
(30 + 40 + 54 + 135 = 259)
 - On divise ce total par 100, ce qui donne un résultat numérique qu'on transforme en son équivalence littérale en utilisant l'échelle de l'université.
(Ex. : 2,59 = B-)
- Le résultat numérique ne correspondant pas exactement à une note littérale, la note attribuée est celle qui est la plus rapprochée.*

* Extrait tiré et adapté de : Prigent, R., Bernard, H. et Kozanitis, A. (2009). *Enseigner à l'université dans une approche – programme*. Montréal, Presses internationales Polytechnique, (p. 184).